

L'an deux mil dix sept, le jeudi 16 novembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Alain ROCHE, Maire.

Absent : Gilles GAYET

Excusé : Ludovic RAMIN (pouvoir à Nicolas THEVENIN)

Secrétaire de séance : Gérard LEMAIRE

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Délibération pour statuts et transfert de compétences ComCom :

En date du 5 octobre 2017, Commentry Montmarault Nérès communauté a entériné ses nouveaux statuts. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment aux articles L5211-17 et L5211-20 et après lecture du document, le conseil municipal :

- approuve les statuts communautaires
- demande au Préfet d'arrêter les statuts de Commentry Montmarault Nérès Communauté.

Convention centre de gestion pour médecine du travail :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec le Centre de Gestion en ce qui concerne le service de médecine préventive suite à des modifications de tarifs et de modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de convention joint à la présente délibération et mandate Monsieur le Maire pour signer ce document.

Devis travaux bâtiments :

Monsieur le Maire propose au conseil d'effectuer quelques travaux au logement du 5 impasse des Tuileries. Le projecteur extérieur dysfonctionne et devra être changé. Il faudrait envisager de changer les trois radiateurs de la salle par des appareils plus performants. Il présente ensuite les différents devis (Monsieur Thévenin sort de la salle) :

Jean-Marc JUGY	1 565 € HT
SARL Bernard CIVADE	1 365 € HT
La Lourousienne d'Électricité	1 480 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux proposés et approuve le devis de la SARL Bernard CIVADE.

D'autre part, il a été constaté des problèmes de fuites d'eau à la chapelle de l'église et à la mairie. Il n'a pu être obtenu qu'un seul devis pour chaque bâtiment :

Reprise toiture église	SARL TPTM	1 075 € HT
Réparation zinc mairie	SARL CLEMENT	3 275 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que ces travaux sont urgents pour éviter toutes dégradations, approuve les devis présentés et mandate Monsieur le Maire pour faire effectuer les travaux.

Décisions modificatives budgétaires :

Budget assainissement

Inscription de l'affectation de résultat en recette d'investissement à l'article 1038 pour un montant de 827 € avec inscription en dépenses à l'article 2315 du même montant.

Budget CCAS :

En dépenses à l'article 6232 "Fêtes et cérémonies" plus 100 € et à l'article 6568 "Autres secours" moins 100 € pour financer les frais d'animation du repas des aînés.

Budget COMMUNE :

Section d'investissement

Dépenses

Article 2313 Constructions + 1 901 €

Recettes

Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 2 804 €

Article 10222 FCTVA - 903 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 023 Virement à la section d'investissement + 2 804 €

Article 60612 Énergie Électricité + 1 000 €

Article 611 Contrat de prestations + 800 €

Article 615221 Bâtiments publics + 6 212 €

Article 615228 Autres bâtiments + 3 352 €

Recettes

Article 70688 Autres prestations de service 13 600 €

Article 70878 Remboursement de frais - 12 000 €

Article 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation 4 395 €

Article 7411 Dotations forfaitaire 4 662 €

Article 74121 Dotation de solidarité rurale 1 309 €

Article 74127 Dotation nationale de péréquation - 7 299 €

Article 742 Dotation aux élus locaux 12 €

Article 744 FCTVA 2 747 €

Article 74832 Attribution du fonds départemental 6 212 €

Article 773 Mandats annulés 32 €

Article 7788 Produits exceptionnels divers 498 €

Régime indemnitaire des agents :

Le conseil municipal attribue l'indemnité d'administration et de technicité à Madame Bernigot avec un coefficient de 3,0215, à Madame Guillaneux avec un coefficient de 2,3445, à Monsieur Chollet avec un coefficient de 0,64227. Le conseil municipal attribue également la prime de fonction mensuelle avec un coefficient de 1 ainsi que la prime de résultat avec un coefficient de 0,80 à Madame Civade.

Contrat copieur :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude a été effectuée pour la révision du contrat de location des copieurs de l'école et de la mairie. En effet, l'appareil de l'école est actuellement souvent en panne et les conditions devaient être revues.

L'entreprise TOSHIBA propose de transférer le copieur actuel de la mairie à l'école et d'installer un appareil neuf à la mairie. Le prix de location trimestrielle des matériels resterait le même. Cependant, le coût copie baisserait de 30 % pour les copies noir et blanc et de 50 % pour les copies couleur. Il n'y aurait plus d'engagement volume et la transition se ferait sans recouvrement ni discontinuité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces changements de contrat et mandate Monsieur le Maire pour la mise en place de cette décision.

Numérotation habitation :

Monsieur le Maire signale que l'habitation de Monsieur et Madame Damien LOTTIN, située à "Les Nuettes" ne comporte pas de numéro car l'habitation n'existait pas au moment de la mise en place du Numéris et aucun numéro réservé n'avait été prévu. Il propose que soit attribué le numéro 2bis. L'adresse de Madame et Monsieur LOTTIN serait donc 2bis Les Nuettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Questions diverses :

- Suite à un courrier de la Chambre des Métiers de l'Allier informant la commune que Lysiane GUILLANEUX a obtenu la meilleure note du département à son examen de baccalauréat professionnel cuisine et qu'une remise de prix sera prochainement effectuée, le conseil municipal décide le versement d'une somme de 80 € à la lauréate.

- Le dépliant concernant le cheminement littéraire en bourbonnais intégrant le musée Albert Bonneau de Voussac est présenté.

- Rideaux école : ceux-ci étant usagés, le conseil municipal décide l'achat de tissu pare-feu pour les refaire. La confection sera réalisée par une conseillère municipale.

- PLUI : une présentation au public sera faite le mardi 12 décembre 2017 dans une commune de la ComCom.

- Diagnostic réseau d'assainissement collectif : Monsieur le Maire présente la phase 4 du diagnostic. Il s'avère que le réseau est en très mauvais état et qu'une quantité d'eau trop importante est déversée dans la lagune. Le bureau d'étude préconise la réfection du réseau avec mise en séparatif sur la partie basse et avec nouveaux déversoirs d'orage. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Projet d'aménagement de bourg : celui-ci se trouve décalé par les travaux nécessaires sur le réseau d'assainissement. Le schéma définitif d'aménagement devrait donc être arrêté en 2018 après concertation avec la population. Les travaux d'assainissement et aménagement de bourg devront être conduit de manière coordonnée.

- Prestation d'entretien des poteaux incendie : le conseil municipal, après en avoir délibéré, mandate Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention 2018/2020.

Alain ROCHE	
Georges ROBIN	
Nicolas THEVENIN	
Philippe LACOUR	
Catherine LAMY	
G�rard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	